

Identifier les taxis opérant illégalement

Saviez-vous que seuls les taxis jaunes et verts peuvent accepter légalement les appels de rue ? Si vous hélez un taxi dans la rue et que ce n'est pas un taxi jaune ou vert, cela revient à héler un taxi illégalement.

Exemples du fait d'héler un taxi illégalement dans la rue :

- Vous voyez un conducteur conduire un véhicule avec des plaques TLC. Vous hélez sa voiture (généralement une voiture noire) et lui demandez de vous conduire à votre destination
- Vous êtes au terminal des arrivées de l'aéroport et un chauffeur s'approche de vous pour vous demander si vous avez besoin d'un service de voiture
- Vous quittez un stade ou une autre grande salle et on vous demande si vous avez besoin d'un service de voiture

De nombreux passagers ont souvent participé à une activité illégale à leur insu. La TLC vous recommande fortement de ne pas héler un taxi illégalement dans la rue ou de ne pas entrer dans un véhicule si vous vous trouvez dans une situation comme celle décrite dans les exemples ci-dessus.

Les risques liés au fait d'héler un taxi illégalement dans la rue comprennent :

- Qu'il n'y aura aucune trace de votre voyage si un problème survient pendant votre trajet
- Que le conducteur peut conduire avec un permis TLC ou DMV suspendu
- Que le chauffeur peut vous surfacturer et exiger une grosse somme d'argent lorsque vous arrivez à destination
- Que le conducteur peut éventuellement ne pas être correctement assuré

La TLC travaille dur pour s'assurer que tous les passagers arrivent à destination en toute sécurité dans les véhicules sous licence. Veuillez prendre ces informations en considération la prochaine fois que vous déciderez de prendre une voiture. Vous pouvez signaler les appels illégaux et autres infractions commises par les véhicules immatriculés TLC au 311.